



La biodiversité des prairies nécessite que nous comptions 40.000 hectares qui ne sont pas fauchés avant l'été ou sont pâturés avec des très faibles charges. Grâce à l'agroenvironnement, on est à la moitié du chemin. S. Rouxhet

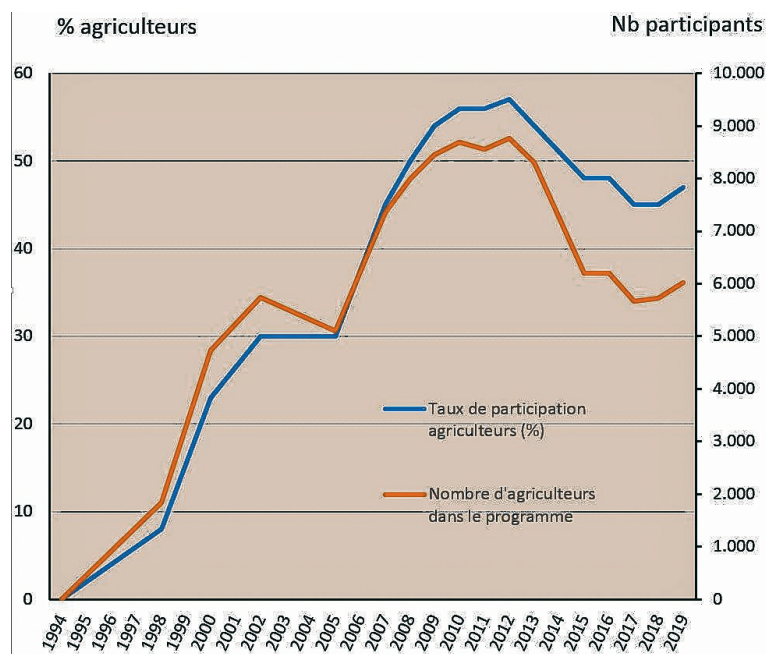
L'AGROENVIRONNEMENT EN 2019

Enfin un nouvel élan ?

Préservation de la biodiversité et du paysage, amélioration de la qualité de l'eau et du sol, limitation des émissions de gaz à effet de serre, adaptation aux effets du changement climatique... Comme la majorité des agriculteurs le sait, le programme de mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) est un menu d'actions positives pour l'environnement. Les adhérents au programme bénéficient d'une rémunération pour couvrir le manque à gagner et les coûts de mise en œuvre. L'agroenvironnement doit contribuer au développement d'une agriculture durable et, de manière particulièrement déterminante à son volet relatif à la biodiversité.



Les bords de champ enherbés, les tournières, les cultures non récoltées pour la faune, des CIPAN conservées jusqu'en mars devraient représenter au moins 40.000ha en Wallonie pour assurer la conservation de la biodiversité des cultures. Moins de deux pourcents des terres arables y sont actuellement consacrés. Th. Walot



Graphique 1: participation aux MAE wallonnes entre 1994 et 2019

Depuis sa création, la progression globale des mesures agroenvironnementales a été très nette entre 1995 et 2009 avec une interruption pendant trois années seulement. La croissance a été plus lente de 2009 à 2012. Le succès a été à son apogée cette année-là avec 57% des producteurs engagés dans le programme. L'année suivante on notait une chute de la participation qui n'a pratiquement pas cessé jusqu'en 2018. Elle était retombée à ce moment à 45%. On comptait sur cette période 3.100 participants de moins au programme (passage de 8.800 à 5.700 agriculteurs engagés sur la période).

Comme montré par le graphique 1, les années 2013 à 2015 ont été très mauvaises comme suite principalement à la transition difficile entre l'ancien et le nouveau programme (suppression de mesures, suspension pendant deux ans des mesures de base, annonce de suppressions suivies de réintégrations, annonce de plafonnements finalement non retenus, nouvelles modalités d'engagement, nouvelles règles d'éligibilité et de contrôle déstabilisantes...). 2017 a annoncé une modeste reprise qu'on estime à ce moment très liée à la conjoncture en tout cas pour des méthodes liées aux cultures (tournières, bandes aménagées) en relation avec

Des mesures appartenant au 2^e pilier de la pac

Cofinancé par l'UE et la Wallonie, ce programme fait partie du « deuxième pilier » de la pac visant la multifonctionnalité de l'agriculture, la protection de l'environnement et du climat et le développement rural. La Wallonie développe des mesures agroenvironnementales depuis 1995. Le programme actuel court sur la période 2015-2020, prolongée en 2021 au moins. Le tableau ci-joint reprend les mesures dont la plupart existent de longue date.

Les « mesures de base » (MB dans le tableau) sont accessibles librement pour l'agriculteur où il l'entend. Elles sont simples et bénéficient de paiements plus modestes. Les « mesures ciblées » (MC) sont plus élaborées et exigeantes. Elles bénéficient de paiements plus élevés correspondant à des coûts supplémentaires ou pertes importantes de revenu sur les surfaces concernées. Elles nécessitent le passage d'un conseiller qui détermine avec l'agriculteur les conditions de mise en œuvre. Ces mesures ciblées sont indispensables pour atteindre certains objectifs de biodiversité passant par la mise en œuvre locale d'une exploitation extensive. Les agriculteurs s'engagent dans tous les cas de manière volontaire pour cinq ans.

Plus d'infos sur www.natagriwal.be.

la très mauvaise année culturale 2016. La stabilisation à ce moment est aussi attribuée à celle du programme et de ses modalités administratives ainsi qu'à l'activité de plus en plus efficace déployée par Natagriwal dont le réseau de conseillers s'est fortement professionnalisé.

Le redémarrage récent semble net mais reste modeste par rapport au succès du début des années 2000. Quelque 47 % des producteurs sont dans le programme en 2019. Cette reprise est soutenue surtout par une revalorisation financière pour certaines mesures à partir de 2018 mais ne les touche pas toutes. Elle semble toujours d'actualité avec une bonne « demande » enregistrée pour les engagements de l'année 2020 dans les

mesures ciblées selon Natagriwal.

Un redémarrage mais nous sommes très loin du but

Ce redémarrage est donc encourageant pour l'avenir à long terme du programme et rassure sur la volonté d'action des agriculteurs. On doit cependant garder à l'esprit la tendance très défavorable de ces dernières années qui a pour première conséquence de laisser la Wallonie très loin de ses objectifs environnementaux.

À titre d'exemple, pour la conservation de la biodiversité dans la zone agricole nous devrions avoir au moins deux fois plus de surfaces de prairies peu intensives sous contrat qu'actuellement. Dans les cultures, il fau-

Tableau 01:

Liste des MAEC en Wallonie (En gris les mesures dont les paiements ont été revalorisés à partir de 2018)		
Codes	Intitulés	Montants des paiements annuels (€/an)
MB1a	Haie, bande boisée et alignement d'arbres	25/200m haie ou alignement
MB1b	Buisson, arbuste et arbre isolé	25/20 éléments
MB1c	Mare	100/mare
MB2	Prairie naturelle	200/ha
MC3	Prairie inondable	200
MC4	Prairie de haute valeur biologique	450
MB5	Tournière enherbée	1000/ha
MB6	Culture favorable à l'environnement	240/ha (2400euros/ha de froment non récolté)
MC7	Parcelle aménagée	1200
MC8	Bande aménagée	1500
MB9	Autonomie fourragère (ex. Faible charge en bétail)	60/ha avec charge <1.8UGB/ha, 120 /ha avec charge <1.4 UGB/ha
MC10	Plan d'action agroenvironnemental	Variable en fonction de la surface et des MAEC engagées
MB11	Races locales menacées (chevaux, bovins, ovins)	200/cheval, 120/bovin, 30/ovins

drait cinq fois plus de maillage sous la forme de bords de champs, tournières, bandes et parcelles aménagées. Ceci aurait d'ailleurs notamment un effet sur la réduction de l'utilisation de certains traitements insecticides en améliorant les équilibres entre ravageurs et auxiliaires comme c'est maintenant bien reconnu même dans des cultures industrielles comme la betterave.

La réglementation wallonne et les projets de règlements européens prévoient pour la nouvelle période de la politique agricole commune l'installation de bandes de couvert végétal permanent le long des cours

d'eau et un pourcentage minimum d'éléments « non productifs » dans les superficies agricoles. Le programme agroenvironnemental wallon nous a préparés à ces nouvelles normes et devrait nous accompagner dans la mise en œuvre du défi qui reste de concilier agriculture plus performante et reconstitution d'un maillage écologique beaucoup plus dense. Ce dernier est en effet indispensable pour freiner la réduction accélérée de la biodiversité, particulièrement dans l'espace agricole.

Th. Walot

UCL. Earth and Life Institute

À l'Aquascope Virelles

Un second couple de cigognes... et des cigogneaux !

À l'étang de Virelles, la sixième saison de nidification des cigognes est riche en rebondissements !

Fin février, alors que le couple habituel de cigognes était déjà de retour sur le site de l'Aquascope, une tempête a fait tomber son nid au sol. Très vite, elles se sont mises à le reconstruire en partant de zéro. Un travail effectué à une vitesse impressionnante, selon les gestionnaires de la réserve naturelle.

La couvaison a ensuite démarré sans tarder, pour un peu plus d'un mois. Et le 28 avril, des cigogneaux sont nés ! Ils seraient peut-être trois. Leur nombre sera confirmé dans les pro-



Pour établir son nid, le deuxième couple a pris possession du tronc d'un vieux peuplier qui a perdu toute sa cime sous l'effet de l'âge et du vent. Aquascope Virelles

chains jours.

Alors que ce couple était le seul, jusqu'en 2019, à nicher à l'état sauvage en Wallonie, les observations de cigognes blanches se multiplient près de l'étang depuis trois semaines déjà. Et c'est finalement mi-avril qu'un second couple a pris possession du tronc d'un vieux peuplier et y a établi son nid. La couvaison devrait démarrer rapidement pour une durée d'un mois. Les cigogneaux resteront ensuite au nid deux mois avant de s'émanciper.

Durant les trois mois à venir, de petites vidéos viendront alimenter la chaîne YouTube de l'Aquascope pour ne rien rater de la couvaison, de la naissance des jeunes et de leur préparation à l'émancipation.